



**COMMUNE DE VOLMERANGE-les-MINES**  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE EST

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 6 AVRIL 2016**

<b>Date de la convocation :</b> 23/03/2016	<b>Nombre de conseillers élus :</b> 19
<b>Nombre de conseillers en fonction :</b> 19	<b>Nombre de conseillers présents :</b> 14

**PRESENTS :**

LORENTZ Maurice, RECH Serge, CARDET Valérie, THILE Gilbert, VOINÇON Karine, PIVETTA Giani, BERTOLOTTI-CAVALLINI Emeline, FAPPANI Roger, FERRARESE Marc, GALLINA Gabrielle, KOELICH Mariette, LALMAND Laurence, SZUREK Michel, TRONET Vincent.

**ABSENTS EXCUSES :** COLLET Anne, CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth, SIEDLEWSKI Marc, THIL Cathy, VACCARO Jean-Marc.

**PROCURATIONS :**

VACCARO Jean-Marc à LALMAND Laurence  
SIEDLEWSKI Marc à TRONET Vincent  
COLLET Anne à SZUREK Michel  
CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth à FERRARESE Marc  
THIL Cathy à CARDET Valérie

13-2016. OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 3 février 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 3 février 2016.

14-2016. OBJET : Travaux sylvicoles en forêt communale pour 2016

L'Adjoint chargé de l'Environnement et du Patrimoine présente à l'assemblée le programme des travaux sylvicoles prévus pour l'année 2016. Il s'agit de travaux de cloisonnement d'exploitation et de protection contre le gibier pour un montant de 5 923,45 €HT (6 515,79 €TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Approuve le programme des travaux sylvicoles pour 2016 pour un montant de 5 923,45 €HT (6 515,79 €TTC).

15-2016. OBJET : Convention de fourrière automobile

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il serait utile pour la Commune de mettre en place une convention de fourrière automobile afin de lutter contre le stationnement abusif, gênant ou dangereux.  
Cette convention sera conclue avec le garage Hissel de Fontoy, pour une durée de trois ans, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Donne son accord pour la signature de la convention de fourrière automobile ci-jointe avec le garage Hissel de Fontoy.  
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 6 avril 2016

16-2016. OBJET : Convention de fourrière animale avec La Fourrière de Bouba

Monsieur le Maire propose aux conseillers de signer une convention avec la Fourrière de Bouba à Ranguieux pour l'exploitation de la fourrière animale en 2016. La redevance est de 0,70 € par an et par habitants, soit un montant de 1475,60 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-joint avec La Fourrière de Bouba pour l'exploitation d'une fourrière animale.

17-2016. OBJET : Création de poste dans le tableau des emplois communaux

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3.

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, pour les besoins du service.

Le Maire propose à l'assemblée,  
La création d'un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet (35/35<sup>ème</sup>).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**Décide**, d'adopter la création du poste et la modification des tableaux des emplois des filières techniques à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Technique	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	1	1	35/35 <sup>e</sup>
Technique	adjoint technique	adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	1	35/35 <sup>e</sup>
Technique	adjoint technique	adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	35/35 <sup>e</sup>
Technique	adjoint technique	adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	35/35 <sup>e</sup>
Technique	adjoint technique	adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	TNC (30/35 <sup>e</sup> )
Technique	adjoint technique	adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	TNC (20/35 <sup>e</sup> )

18-2016. OBJET : Achat d'un terrain au Conseil Départemental de la Moselle

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 6 avril 2016

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le Conseil Départemental de la Moselle est d'accord pour céder à la Commune, à l'euro symbolique, le délaissé routier issu du domaine public départemental et cadastré section 36 n°50, d'une surface de 0,71 ares. Ce terrain se situe à l'entrée d'un chemin rural communal, entre les n°74 et 80 rue d'Ottange. Il permet l'accès à une zone ouverte à l'urbanisation dans le cadre du PLU approuvé. La cession sera faite par un acte de vente administratif établi par les services du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Donne son accord pour l'achat à l'euro symbolique au Conseil Départemental de la Moselle de la parcelle n°50 section 36  
Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

**19-2016. OBJET : Création d'une servitude de passage sur un terrain rue de la Mine**

Monsieur le Maire expose aux conseillers la demande de M. Cuccureddu Denis qui souhaite que la Commune crée une servitude de passage pour véhicules sur les parcelles n°579 et 581 section 5, afin de desservir la parcelle n°580 section 5 lui appartenant et de lui permettre d'y construire un garage. Les parcelles n°579 et 581 faisaient à l'origine partie de l'unité foncière devant être desservie. Elles avaient été cédées à la Commune par le précédent propriétaire, afin d'accéder plus facilement à des parcelles communales situées à l'arrière de ces terrains.

Les frais d'établissement et d'enregistrement de l'acte de servitude seront à la charge de M. Cuccureddu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 17 voix pour et 2 abstentions (Mme Simoncelli et M. Ferrarèse)  
Donne son accord pour la constitution d'une servitude de passage pour les véhicules sur les parcelles communales n°579 et 581 section 5 au profit de la parcelle n°580 section 5 appartenant à M. Cuccureddu Denis  
Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

**20-2016. OBJET : Création d'un comité consultatif du commerce**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un comité consultatif du commerce. Le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Le Conseil Municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire. Le comité consultatif du commerce sera constitué de 10 membres maximum, dont des conseillers municipaux et des acteurs concernés par le commerce local.

Le comité consultatif du commerce sera présidé par Maurice LORENTZ. M.M. Serge Rech, Roger Fappani et Michel Szurek en feront partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Décide :  
1. D'instituer un comité consultatif du commerce  
2. De fixer sa composition à 10 membres maximum, dont des conseillers municipaux et des acteurs concernés par le commerce local  
3. De préciser que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout projet communal intéressant le commerce

**21-2016. OBJET : Modification du taux de la taxe d'aménagement**

Vu le Code de l'Urbanisme  
Vu la loi de finances rectificative n°2010-1658 du 29/12/2010  
Vu la délibération du 26 octobre 2011 du Conseil Municipal instaurant la taxe d'aménagement

Vu la délibération du 13 mars 2014 du Conseil Municipal fixant les exonérations en matière de taxe d'aménagement

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que le taux de la taxe d'aménagement est actuellement de 3% sur la Commune. Il est proposé de fixer ce taux à 5 %.

Une exonération de la taxe d'aménagement pour la construction d'abris de jardin soumis à déclaration préalable a été prévue par une délibération du Conseil Municipal du 13 mars 2014. Il est proposé de la maintenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions (Mmes Lalmand et Simoncelli, M. Ferrarèse et Vaccaro).

Fixe le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

Et exonère totalement, en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme, les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

22-2016. OBJET : Approbation des attributions de compensation à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Vu la délibération n°13 du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> mars 2016 approuvant les nouvelles attributions de compensation à compter de 2016, comme proposé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées.

Vu le procès-verbal de la CLECT en date du 3 février 2016 procédant à la révision des attributions de compensation à appliquer aux communes membres suivant le tableau ci-dessous :

**Attributions de compensation négatives :**

<b>Communes</b>	<b>Montant annuel en euros</b>
Berg-sur-Moselle	19 542,00 €
Beyren-lès-Sierck	21 356,00 €
Boust	38 214,00 €
Breistroff-la-Grande	23 879,00 €
Entringe	36 096,50 €
Escherange	27 772,00 €
Evrange	11 534,00 €
Fixem	15 019,00 €
Gavisse	24 352,00 €
Hagen	7 873,00 €
Hettange-Grande	138 067,50 €
Kanfen	65 396,00 €
Mondorff	22 816,00 €
Puttelange-lès-Thionville	4 175,00 €
Rodemack	14 279,00 €
Roussy-le-Village	32 572,00 €
Volmerange-Les-Mines	87 901,50 €
Zoufftgen	37 028,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>627 873 €</b>

**Attributions de compensation positives :**

<b>Communes</b>	<b>Montant annuel en euros</b>
Cattenom	240 447,00 €
Basse-Rentgen	15 320,00€
<b>TOTAL</b>	<b>255 767,00€</b>

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et aux dispositions du Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Considérant que les nouvelles attributions de compensation doivent être adoptées par délibérations concordantes par le Conseil Communautaire à la majorité des deux tiers et par chaque Conseil Municipal intéressé à la majorité simple, conformément à l'article 163 de la loi de finances du 29 décembre 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Commune de Volmerange-Les-Mines Conseil Municipal du 6 avril 2016

Approuve les attributions de compensation à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs telles que présentées ci-dessus.

**23-2016. OBJET : Compte administratif – Budget Eau - 2015**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RECH Serge, 1er Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2015 dressé par M. LORENTZ Maurice, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses – Exercice 2015	134 483,89 €
Recettes – Exercice 2015	139 291,54 €
Excédent Exercice 2015	4 807,65 €
Résultat cumulé fonctionnement années précédentes	297 490,81 €
<b>Résultat cumulé fonctionnement 2015</b>	<b>302 298,46 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses - Exercice 2015	7 918,50 €
Recettes – Exercice 2015	16 339,00 €
Excédent – Exercice 2015	8 420,50 €
Résultat cumulé investissement années précédentes	83 965,01€
<b>Résultat cumulé Investissement 2015</b>	<b>92 385,51 €</b>
<b>Résultat de clôture 2015</b>	<b>394 683,97 €</b>

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications aux comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

Vote, avec 18 voix pour, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**24-2016. OBJET : Compte Administratif - Budget Commune - 2015**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. RECH Serge, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2015 dressé par M. LORENTZ Maurice, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses – Exercice 2015	1 313 452,61 €
Recettes – Exercice 2015	1 475 772,41 €
Excédent Exercice 2015	162 319,80 €
Excédent cumulé fonctionnement exercices précédents	596 718,90 €
Part affectée à l'investissement exercice 2015	247 725,15 €
<b>Résultat cumulé fonctionnement 2015</b>	<b>511 313,55 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses - Exercice 2015	346 290,62 €

Recettes – Exercice 2015	465 045,46 €
Excédent – Exercice 2015	118 754,84 €
Résultat cumulé investissement exercices précédents	-429 982,93 €€
<b>Résultat cumulé investissement 2015</b>	- 311 228,09 €
<b>Résultat de clôture 2015</b>	<b>200 085,46 €</b>

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications aux comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

Vote, avec 18 voix pour, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**25-2016. OBJET : Comptes de gestion 2015 – Budgets Commune et Eau**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LORENTZ Maurice,  
Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a concordance avec le compte administratif :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

**26-2016. OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 – Budget Eau**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2015,  
Statuant sur l'affectation du résultat de d'exploitation de l'année 2015,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation cumulé de 302 298,46€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

<b>Affectation du résultat 2015</b>	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2015	302 298,46€
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2015	92 385,51 €
RESTES A REALISER 2015 EN DEPENSES	1 000,00 €
<b>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	302 298,46€
<b>001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	92 385,51 €

**27-2016. OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2015,

Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 511 313,55 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

<b>Affectation du résultat 2015</b>	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2015	511 313,55 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2015	-311 228,09 €
RESTES A REALISER 2015 EN DEPENSES	159 000,00 €
RESTES A REALISER 2015 EN RECETTES	184 000,00 €
Montant à mettre au compte 1068 nécessaire pour assurer le financement de l'ensemble de l'investissement	286 228,09€
<b>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>225 085,46€</b>

**28-2016. OBJET : Fixation du taux des trois impôts locaux pour 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide de fixer le taux des trois impôts locaux pour l'année 2016 comme suit :

	<u>Année 2015</u>	<u>Année 2016</u>
Taxe d'habitation	11,80%	11,80%
Foncier bâti	12,95%	12,95%
Foncier non bâti	63,38%	63,38%

**29-2016. OBJET : Budget primitif Eau 2016**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des Finances expose au Conseil Municipal le budget primitif Eau 2016 :

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	438 948,46 €	Dépenses	364 021,95 €
Recettes	438 948,46 €	Recettes	364 021,95 €

La lecture du budget primitif de 2016 - Eau, n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal, ni en recettes ni en dépenses, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Il a été approuvé à l'unanimité

Le budget a été signé par tous les membres présents.

**30-2016. OBJET : Budget primitif Commune 2016**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des Finances présente au Conseil Municipal le budget primitif Commune 2016 :

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	1 428 449,46 €	Dépenses	732 888,06 €
Recettes	1 428 449,46 €	Recettes	732 888,06 €

La lecture du budget primitif de 2016 de la Commune, n'appelle aucune observation des membres du Conseil Municipal, ni en recettes ni en dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Il a été approuvé à l'unanimité

Le budget a été signé par tous les membres présents.

**31-2016. OBJET : Subvention au CCAS**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de verser une subvention au CCAS, d'un montant de 7 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'allouer une subvention de 7 700 € au CCAS.

La dépense sera imputée à l'article 657362 du budget de la Commune.

32-2016. OBJET : Subventions aux associations communales

L'Adjoint chargée de la Culture et des Ecoles fait part des demandes de subventions présentées par les associations de la Commune.

La C.C.C.E. verse également une subvention pour certaines associations. Ces subventions sont versées à la Commune qui les reverse aux associations.

Les subventions sont votées les unes après les autres, les conseillers municipaux concernés ne participant pas au vote pour la subvention à l'association dont ils sont membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'allouer les subventions suivantes aux associations de la Commune :

<i>ASSOCIATIONS</i>	<i>MONTANT DE LA SUBVENTION</i>
Aikido	550,50
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 202,40
Amis du jardin	352,00
Anvol	872,00
Arabesque	755,00
Chorale St Denis	218,00
Comité de Coordination	250,00
Donneurs de Sang	268,00
FNATH Section Volmerange et Environs	200,00
Gymnastique Volontaire	335,00
Kick Boxing Club VLM	2 776,50
OHV	6 854,00
Sports Loisirs Détente	229,00
CSV	13 542,00
Comité de Jumelage Calusco d'Adda	335,00
Club de l'Amitié	218,00
Les Ateliers	218,00
Union Sportive de Tir (USTV)	2 944,50
Chorale Yema Gospel	218,00

La dépense sera imputée à l'article 6574.

L'association ARABESQUE a demandé une subvention exceptionnelle de 500 € pour financer l'achat d'une sonorisation mobile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix pour (M. Vaccaro), 2 abstentions (Mme Simoncelli et M. Ferrarèse) et 15 voix contre.

Donne un avis défavorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Arabesque.

Le Kick Boxing Club a demandé une subvention exceptionnelle de 600 € à l'occasion des 25 ans de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour,

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association le Kick Boxing Club.

La dépense sera imputée à l'article 6574.

33-2016. OBJET : Subventions à diverses associations hors Commune

L'Adjoint chargé de la Culture et des Ecoles fait part des demandes de subventions présentées par les associations hors Commune et des montants qu'il est proposé de leur attribuer :

- la Prévention Routière : 50 €
- AFSEP : pas de subvention
- Secours Populaire : 100 €
- La Pédiatrie Enchantée : 100 €
- Association AFAD de Moselle : 50 €
- Souvenir Français : 50 €



-Les Restos du Cœur, Une Rose Un Espoir et AMF Téléthon : pas de subvention car la Commune met à disposition des moyens logistiques pour ces associations dans le cadre de l'organisation de certaines de leurs manifestations.

-AFEP (écrivain public) : 600 €

-APOLO J : une subvention sera donnée à la Mission Locale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'allouer les subventions aux associations hors Commune telles que mentionnées ci-dessus.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de la Commune.

#### 34-2016. OBJET : Subvention à l'école élémentaire

L'Adjoint chargé de la Culture et des Ecoles expose à l'assemblée la demande de subvention de l'école élémentaire pour une classe de mer pour les CM2 qui se déroulera du 29 mai au 4 juin 2016 à Montmartin Sur-Mer (Manche), pour un montant de 2 677,88 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne son accord à l'attribution d'une subvention de 2 677,88 € à l'école élémentaire pour une classe de mer.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de la Commune.

#### 35-2016. OBJET : Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il est envisagé de réaliser divers travaux, pour lesquels une subvention peut être demandée à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours. Il s'agit des travaux suivants :

-Réfection de trottoirs au Clos Sainte Barbe. Le coût de ces travaux est de 1 855,56 €HT (2 226,67 €TTC).

-Réfection d'enrobés rue de Molvange, à hauteur du n°9, pour un montant de 7 998,80 €HT (9 598,56 €TTC).

-Aménagement d'un passage entre la rue de Dudelange et l'avenue de la Liberté, entre les n°75 et 77 rue de Dudelange, pour un montant de 12 562,98 €HT (15 075,58 €TTC).

-Réfection des enrobés de l'aire de jeux dans le parc de la mairie pour un montant de 11 031,49 €HT (13 237,79 €TTC).

Des subventions sont donc demandées pour ces travaux au titre des fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, suivant les plans de financement suivants :

Réfection de trottoirs au Clos Sainte Barbe :

Fonds de concours C.C.C.E.	50 %	927,78 €
Fonds propres	50 %	927,78 €
<b>Montant Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>1 855,56 €HT</b>

Réfection d'enrobés rue de Molvange (à hauteur du n°9) :

Fonds de concours C.C.C.E.	50 %	3 999,40€
Fonds propres	50 %	3 999,40 €
<b>Montant Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>7 998,80€HT</b>

Aménagement d'un passage entre la rue de Dudelange et l'avenue de la Liberté :

Fonds de concours C.C.C.E.	50 %	6 281,49€
Fonds propres	50 %	6 281,49 €
<b>Montant Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>12 562,98€HT</b>

Réfection des enrobés de l'aire de jeux du parc de la mairie :

Fonds de concours C.C.C.E.	50 %	5 515,74€
Fonds propres	50 %	5 515,75 €
<b>Montant Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>11 031,49€HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte les projets suivants :

- Réfection de trottoirs au Clos Sainte Barbe
- Réfection des enrobés rue de Molvange (à hauteur du n°9)
- Aménagement d'un passage entre la rue de Dudelange et l'avenue de la Liberté
- Réfection des enrobés de l'aire de jeux du parc de la mairie

Décide de réaliser ces travaux

Fixe les plans de financement de ces travaux comme ci-dessus

Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au titre des fonds de concours pour ces travaux

Dit que les dépenses ont été prévues au budget

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

**36-2016. OBJET : Demande de subvention pour l'aménagement d'un faux-plafond au Mille-Club**

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet de création d'un faux plafond au Mille Club, pour lesquels une subvention peut être demandée au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (enveloppe 1).

Un faux plafond sera installé à hauteur des poutres, avec une isolation en laine de verre. Il s'agit de diminuer la consommation d'énergie pour ce bâtiment, en limitant la déperdition d'énergie au niveau du plafond.

Le coût de ces travaux est de 11 980 €HT (13 178 €TTC). Le plan de financement est le suivant :

Fonds de soutien à l'investissement public local	20 %	2 396 €HT
Fonds propres	80 %	9 584 €HT
<b>Montant Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>11 980 €HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne son accord pour les travaux d'aménagement d'un faux plafond au Mille Club

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du fonds de soutien pour l'investissement public local (enveloppe 1) pour ces travaux suivant le plan de financement ci-dessus.

**37-2016. OBJET : Demande de subvention pour la réfection des fenêtres et des portes du bâtiment des associations**

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet de travaux de réfection des portes et fenêtres du bâtiment des associations, pour lesquels une subvention peut être demandée au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (enveloppe 1).

Il s'agit de limiter la consommation énergétique du bâtiment en améliorant l'isolation de ses portes et fenêtres qui sont vieillissantes et en très mauvais état. Il est prévu de changer 3 portes et 35 fenêtres sur le devant et l'arrière du bâtiment.

Le coût de ces travaux est de 31 180 €HT (32 894,91€TTC). Le plan de financement est le suivant :

Fonds de soutien à l'investissement public local	20 %	6 236 €HT
Fonds propres	80 %	24 944 €HT
<b>Montant Total du projet</b>	<b>100%</b>	<b>31 180 €HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne son accord pour les travaux de réfection des fenêtres et des portes du bâtiment des associations

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du fonds de soutien pour l'investissement public local (enveloppe 1) pour ces travaux suivant le plan de financement ci-dessus

**38-2016. OBJET : Informations**

- Patrick Weiten, Président du Conseil Départemental, et Rachel Zirovnik, conseillère départementale, tiendront une permanence en mairie de Volmerange-Les-Mines le lundi 25 avril à partir de 17h30 (uniquement sur rendez-vous).
- Michel Paquet, Président de la C.C.C.E. sera présent en mairie de Volmerange-Les-Mines le 20 avril pour rencontrer les élus.
- Une réunion est organisée à l'intention des élus communaux le 12 mai 2016 à 18h30 à Koenigsmaker par l'AMR Moselle.
- Le sénateur François Grosdidier organise une réunion le 18 avril 2016 à 20h00 à Hettange-Grande.
- Les travaux de réfection de la cour de l'école et de création d'un dépose-minute sur le parking du Mille Club ont commencé le 4 avril et devraient être terminés pour la rentrée scolaire.
- Les travaux d'installation de feux de signalisation au carrefour de la rue de Molvange et de la rue des Prés débiteront le 18 avril 2016, pour une dizaine de jours.
- Des tirs de nuits pour les sangliers pourront être effectués sur les 3 lots de chasse, jusqu'à la fin des baux de chasse (2024).

39-2016. OBJET : Divers
-------------------------

Néant.

La séance est levée à 22h20.

<p>LORENTZ Maurice</p> <p>CARDET Valérie</p> <p>VOINÇON Karine</p> <p>BERTOLOTTI CAVALLINI Emeline</p> <p>CONGIU-SIMONCELLI Elisabeth <i>Procuration à Ferrarèse Marc</i></p> <p>FERRARESE Marc</p> <p>KOELICH Marie</p> <p>SIEDLEWSKI Marc <i>Procuration à Tronet Vincent</i></p> <p>THIL Cathy <i>Procuration à Cardet Valérie</i></p> <p>VACCARO Jean-Marc <i>Procuration à Lalmand laurence</i></p>	<p>RECH Serge</p> <p>THILE Gilbert</p> <p>PIVETTA Giani</p> <p>COLLET Anne <i>Procuration à Szurek Michel</i></p> <p>FAPPANI Roger</p> <p>GALLINA Gabrielle</p> <p>LALMAND Laurence</p> <p>SZUREK Michel</p> <p>TRONET Vincent</p>
--	--